

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1884.

—♦—

GRANDE NATURALISATION.

—♦—

Rapports faits, au nom de la commission, par M. PATERNOSTER.

—

I

Demande du sieur Barthélemi KREUSCH.

—

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Eupen (Prusse), le 26 septembre 1824; en 1850, il est venu définitivement se fixer à Verviers et y exerce depuis cette époque la profession de boulanger.

Il a contracté mariage à Verviers, une première fois, en 1854, et une seconde fois, en 1870. Il a recueilli plusieurs enfants de chacune de ses unions.

Le sieur Kreusch justifie avoir satisfait en Prusse aux lois sur la milice.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement auquel sa demande donne lieu.

Les renseignements fournis par les diverses autorités sur sa moralité et sa conduite sont excellents.

Nous estimons que la demande du sieur Kreusch peut être prise en considération.

Le Rapporteur,

GUST. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

—♦—

II

Demande du sieur Severin MAIR.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Rotterdam, le 26 août 1829 ; il est arrivé à Gand à l'âge de quinze ans. Il s'est marié dans cette dernière ville, le 18 décembre 1862, avec une Belge. De cette union il a retenu un enfant, Mair, Albert, actuellement en vie, né à Gand, le 21 août 1863.

Le sieur Mair jouit à Gand de l'estime et de la considération publique ; il exerce les fonctions de directeur de fabrique.

Les rapports des autorités sur la conduite du pétitionnaire lui sont favorables.

Il a été dispensé du service militaire en Belgique, parce que, à l'époque où par son âge il y était appelé, les Belges établis en Hollande n'y étaient pas astreints.

Le requérant s'engage à acquitter le droit d'enregistrement auquel sa demande donne lieu.

Nous estimons que sa demande peut être prise en considération.

Le Rapporteur,

Gusr. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

III

Demande du sieur Albert SCHULTZ.

MESSIEURS,

Le requérant est né à Luxembourg, le 17 janvier 1823 ; il est arrivé en Belgique en 1847 et il occupe aujourd'hui un emploi de chef de bureau de 1^{re} classe à l'administration des chemins de fer de l'État, à Gand.

Il a déjà antérieurement obtenu la naturalisation ordinaire ; il s'est marié en 1849 avec une Belge ; il a retenu trois enfants de ce mariage.

La conduite et la moralité de ce fonctionnaire ont fait l'objet des éloges de toutes les autorités consultées.

Nous estimons que sa demande peut être accueillie avec exemption du droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

Gusr. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. PATERNOSTER.

IV

Demande du sieur Nicolas HEINEN.

MESSIEURS,

Né à Bigonville (grand-duché de Luxembourg), le 7 août 1826, il a quitté sa commune d'origine pour s'établir dans le canton de Sibret; il s'est marié en 1855 avec une femme belge et depuis lors n'a cessé de résider à Longchamps; il exerce dans cette commune la profession de maréchal-ferrant; il est d'une conduite et d'une moralité à l'abri de toute critique.

La commission est d'avis d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

GUST. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

V

Demande du sieur Charles-Herman REUTER.

MESSIEURS,

Né à Francfort-sur-Mein (Allemagne), le 26 février 1847, le sieur Reuter est venu se fixer à Liège en 1867; il s'est marié deux fois en Belgique et il a retenu de chacune de ses unions contractées avec une Belge, un enfant qui est encore en vie.

Il possède une maison de commerce qui lui procure une honnête aisance.

Il n'a pas à produire de certificat de milice, puisqu'à l'époque où il a quitté Francfort, ville libre, le service militaire n'y était pas requis des habitants.

Le pétitionnaire s'engage à acquitter le droit d'enregistrement; les autorités consultées émettant toutes un avis favorable à sa demande, nous estimons également qu'il y a lieu de l'accueillir.

Le Rapporteur,

GUST. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

VI

Demande de la demoiselle Anne-Catherine SCHOLTUS.

MESSIEURS,

M^{lle} Scholtus est née à Mersch (grand-duché de Luxembourg), le 23 juin 1861. Elle est arrivée à Arlon à l'âge de 12 ans et depuis n'a cessé d'y résider avec sa famille.

Elle est recommandable à tous égards; elle a obtenu à l'école normale un diplôme d'institutrice.

Elle s'engage à acquitter le droit d'enregistrement auquel est assujettie la naturalisation qu'elle sollicite.

Nous sommes d'avis d'accueillir favorablement la requête de M^{lle} Scholtus.

Le Rapporteur,

GUST. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

VII

Demande de la demoiselle Monique-Berthe MENETREY.

MESSIEURS,

Née à Paris, le 23 janvier 1862, M^{lle} Menetrey est arrivée en Belgique avec ses parents, en 1867, et habite depuis lors Schaerbeek.

Elle exerce aujourd'hui les fonctions d'institutrice communale, à Bruxelles. La conduite et la moralité de la pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Elle s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement dont la naturalisation qu'elle sollicite est frappée.

Nous estimons qu'il y a lieu de prendre sa requête en considération.

Le Rapporteur,

GUST. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

VIII

Demande du sieur Jean-Nicolas DELLERÉ.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Betborn (grand-duché de Luxembourg), le 1^{er} avril 1860; en 1877, il a sollicité et obtenu l'autorisation de s'engager comme volontaire dans l'armée belge; il est aujourd'hui sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied. Il jouit de l'estime de ses chefs qui le considèrent comme un sous-officier d'avenir.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement auquel la naturalisation ordinaire donne lieu.

Votre commission est d'avis d'accueillir favorablement la demande du requérant.

Le Rapporteur,

Gust. PATERNOSTER.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.
